



**Avis n°2020/05-05**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers**  
**– Campus de Châlons-en-Champagne**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### **Ecole et Etablissement**

#### **Campus de Châlons-en-Champagne**

Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

*Nom d'usage :* Arts et Métiers – Campus de Châlons-en-Champagne  
*Académie de rattachement :* Paris  
*Sites de l'école :* Châlons-en-Champagne  
*Réseau, groupe :* HESAM

### **Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

### **Suivi des accréditations précédentes**

Avis n°2018/ 02-02

### **Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie HP :** renouvellement hors périodique de l'accréditation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, spécialité Mécanique, en partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers – Campus de Châlons-en-Champagne,
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (membre de la CTI, rapporteur principal), William LIS (membre de la CTI), Eric ARQUIS (expert auprès de la CTI) et Veronica CALDERON CARPINTERO (experte internationale auprès de la CTI)
- et présenté en Commission le mardi 12 mai 2020,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

### **Présentation générale de l'École**

Le campus de l'ENSAM de Châlons-en-Champagne est un des huit sites de l'ENSAM dont le nom d'usage est ARTS et METIERS. L'établissement principal, dont le siège est à Paris, est un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de statut grand établissement (décret n°2012-1223). Le site de Châlons-en-Champagne ne dispose pas de la personnalité morale et juridique, il est piloté par la direction générale de l'ENSAM. Le directeur du site de Châlons est nommé par le Directeur Général de l'ENSAM. L'appartenance de l'ENSAM à des réseaux d'envergure nationale tels que la COMUE HESAM et l'Alliance pour l'industrie 4.0 lui donne une visibilité et un intérêt indéniables reconnus par les entreprises. La formation de l'ENSAM dans la spécialité mécanique bénéficie pleinement de ces atouts.

## Formation

Sur le site de Châlons-en- Champagne trois formations sont délivrées :

- une formation de « Bachelor de Technologie » en place depuis 2014 qui se déroule en trois ans après un Bac STI2D ;
- la formation conduisant au diplôme d'ingénieur ENSAM sous statut étudiant ;
- la formation faisant l'objet du présent audit et qui conduit au diplôme ENSAM dans la spécialité mécanique en partenariat avec l'ITII de Champagne-Ardenne (CA) par la voie de l'apprentissage et en formation continue.

Depuis la création de la spécialité mécanique sur ce site, l'école a diplômé 467 apprentis et a formé 191 ingénieurs par la voie de la formation continue. Les métiers visés par cette formation sont : Chef de projet, Responsable d'exploitation, Responsable recherche et développement, Responsable de production, Responsable maintenance, Responsable bureau d'étude, Responsable amélioration continue, Chargé d'affaires, ...

Aux trois formations mentionnées ci-dessus s'ajoute un programme de formation doctorale qui a accueilli 4 doctorants en 2019. Ces étudiants effectuent leurs travaux de recherche dans le laboratoire MSMP (Mécanique, Surface, Matériaux et Procédés) et seront diplômés de l'école doctorale Sciences des Métiers de l'Ingénieur.

## Evolution de l'institution

La formation par la voie de l'apprentissage de spécialité mécanique ouverte en 1991 était auparavant conduite en convention avec l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) et en partenariat avec l'ITII de Champagne-Ardenne. Dans son avis 2018/02-02, la CTI a notifié une injonction à l'ENSAM relative à la spécialité mécanique dispensée à Châlons-en-Champagne, demandant à l'école de fournir un plan d'action pour parvenir à une meilleure cohérence du travail autour de cette spécialité avec l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA) et l'ITII Champagne-Ardenne. Le plan d'action communiqué a permis de publier le 13 novembre 2018 un complément d'avis prenant acte favorablement des éléments communiqués par l'école qui redéfinissent une stratégie claire. Ainsi, pour des raisons liées à l'efficacité du fonctionnement et à la qualité du recrutement (déplacements des étudiants et complexité de la coordination pédagogique), l'ENSAM a choisi de localiser l'intégralité de la formation sur le site de Châlons-en-Champagne. Ce choix n'a pas permis de poursuivre la convention avec l'URCA à compter de la promotion entrée en septembre 2019. L'ITII devient donc le seul et unique partenaire dans la gestion de la formation par son Centre de formation d'apprentis : le CFAI. Parallèlement, ces changements ont conduit l'ENSAM à revoir la maquette pédagogique et à réduire de quatre à un le nombre d'options proposées dans la spécialité ainsi que le nombre d'étudiants admis qui est passé de près de 70 à 24 par promotion en cinq ans, augmentant de fait notablement la sélectivité.

## Analyse synthétique globale

### Pour l'école

#### **Points forts :**

- Appropriation du projet d'évolution du partenariat par le personnel et les étudiants ;
- Liens avec les entreprises et les institutionnels ;
- Maîtrise de l'apprentissage ;
- Organisation et fonctionnement interne harmonieux ;
- Locaux adaptés avec potentiel d'extension ;
- Prise en compte des évolutions des secteurs industriels ;
- Bonne image.

### **Axes d'amélioration :**

- Moyens humains suffisants pour absorber l'augmentation de charge liée au rapatriement des enseignements ;
- Démarche qualité ;
- Sentiment d'appartenance ENSAM des ingénieurs sous statut étudiant ;
- Bouclage vers les étudiants du processus d'évaluation des enseignements ;
- Interactions et liens entre les élèves ENSAM des parcours en formation initiale sous statut étudiant, sous statut d'apprenti et Bachelor ;
- Personnalisation du supplément au diplôme ;
- Mise en place et fonctionnement d'un Conseil de perfectionnement ayant une représentation effective d'entreprises ;
- Préciser le rôle de l'ITII dans le partenariat.

### **Points de vigilance :**

- Insuffisance de financement des investissements liés à l'évolution vers l'usine 4.0 ;
- Affaiblissement de l'ancrage Recherche dû à la fin de la convention avec l'URCA ;
- Faible attractivité locale et régionale.

### **Opportunités :**

- Renforcement de l'image de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- Développement et expansion du site.

En conséquence,

### **Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers – Spécialité Mécanique <a href="#">En partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne</a> Dans le centre d'enseignement et de recherche de Châlons-en-Champagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2022-2023	Maximale
Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers – Spécialité Mécanique <a href="#">En partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne</a> Dans le centre d'enseignement et de recherche de Châlons-en-Champagne	Formation continue	2020	2022-2023	Maximale

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

#### **Pour l'Ecole**

- Intégrer l'importance de la démarche qualité définie par l'établissement en impliquant toutes les parties prenantes, la mettre en œuvre et la suivre ;
- Préciser le rôle effectif de l'ITII dans le partenariat ;
- Mettre en place et faire fonctionner un Conseil de Perfectionnement ayant une représentation effective d'entreprises ;
- Assurer l'adéquation des moyens humains avec l'augmentation de charge liée au rapatriement des enseignements sur le site de Châlons-en-Champagne ;
- Améliorer l'attractivité de la formation ;

- Assurer le bouclage vers les étudiants du processus d'évaluation des enseignements ;
- Veiller à compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, **niveau master**, est attribué au diplôme suivant :

Ingénieur diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers – Spécialité Mécanique <a href="#">En partenariat avec l'ITII Champagne-Ardenne</a>  Dans le centre d'enseignement et de recherche de Châlons-en-Champagne	2020	2022-2023
--	------	-----------

Délibéré en séance plénière à Paris, le mardi 12 mai 2020.

Approuvé en séance plénière à Paris, le mercredi 10 juin 2020.

La Présidente,  
 Élisabeth Crépon

